

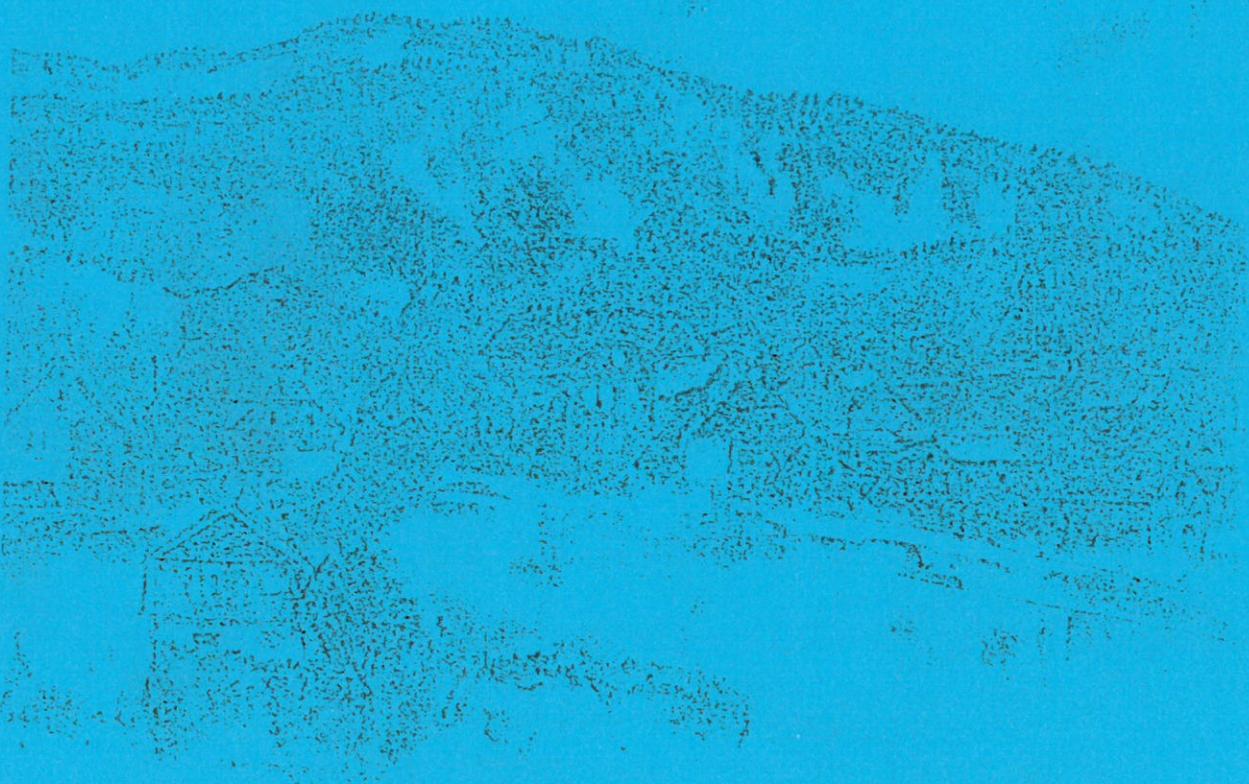
Mois de janvier 2002

N°41

INFOS MUNICIPALES

Imprimé par nos soins

COMMUNE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En mon nom et au nom de l'équipe municipale, je veux d'abord vous souhaiter une bonne et heureuse année, une bonne santé, surtout à nos aînés et réussite scolaire à tous les élèves, les lycéens et les étudiants.

Même si la situation de l'emploi s'est nettement améliorée au cours des dernières années, il reste encore quelques personnes privées d'emploi à Miribel. J'espère qu'elles retrouveront au plus vite du travail.

Pour notre village, qui a vu sa population passée en 2001 à 363 habitants (recensement complémentaire d'octobre), l'année 2002 sera encore une année pleine de projets et de réalisations.

Le projet à concrétiser au plus vite est la réalisation du groupe scolaire. Le programiste choisi par la Commune y travaille déjà.

L'emplacement sera choisi à la mi-février.

Les architectes pourront alors commencer à dessiner les plans de cet équipement, symbole de la vie du village.

Le bien être des enfants et la qualité de l'enseignement en sont tributaires, tous les Lanchâtrous en sont conscients.

D'autres projets sont en réflexion : Les aménagements des carrefours sur le C.D8 et de l'entrée du village, la réfection des façades de l'église, la signalétique etc...

Je vous propose de vous entretenir de tout cela lors de la présentation des vœux de l'équipe municipale.

SAMEDI 12 JANVIER A 18 HEURES.

Toute la population Lanchâtroune y est cordialement invitée.

Luc Perrin

INFOS MUNICIPALES

COMPTES- RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL



**COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 1^{er} OCTOBRE 2001**

2

Etaient présents : PUISSAT Luc - GAUTHIER Michel - Martine GOUTTENOIRE
BONINO Alain - PUISSAT Jacqueline - CHENAVIER Barbara - TANTET Jacqueline -
VALLIER Isabelle - NAVARRO Hubert - NIER Maurice -

Etaient absents /excusés : EYRAUD Yves (pouvoir NAVARRO Hubert)

ORDRE DU JOUR

1 - DELIBERATIONS

- A) Virements de crédits
- B) Tarif de la cantine pour le personnel et les extérieurs

2 - DIVERS

- A) Groupe scolaire
- B) Point sur les travaux

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur des décisions qui n'ont pas été prévues à l'ordre du jour.

Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A - Virements de crédits

Un virement de crédits a été nécessaire pour le remboursement de la caution de Madame ALLAGNAT. Une opération comptable d'un montant de 5 500 F a été faite du budget investissement sur le budget fonctionnement.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

b- Tarif cantine scolaire pour le personnel et les extérieurs

Il est proposé d'ouvrir la cantine scolaire aux personnes âgées habitant le village. Le prix du repas serait de 30,00 F (4,57 €) pour les personnes venant manger sur place avec les enfants.

Un portage à domicile pourrait être envisagé pour les personnes malades ou ne pouvant pas se déplacer. Le prix du repas serait alors de 35,00 F (5,34 €).

ACCEPTE A L'UNANIMITE

c- Principe de la démarche ARTT

Une commission sera créée pour discuter du passage aux 35 heures.

Ce passage concerne uniquement Monsieur Guy ALGOUD qui assure actuellement ses fonctions pour un temps de travail de 39 heures. (RTT : 1600 heures annualisées).

Sans changement pour les autres personnels.

ACCEPTE A L'UNANIMITE

d- Contrat Emploi Consolidé de Mme Danièle VACHON

Monsieur le Maire propose que Madame Danièle VACHON, actuellement en contrat emploi consolidé, soit intégrée à compter du 1^{er} janvier 2002 en tant qu'agent du patrimoine pour une durée de travail hebdomadaire de 30 heures – échelle 2 – 1^{er} échelon – indice brut 245 – Indice majoré 262 -

ACCEPTE A L'UNANIMITE

e- Groupe scolaire – bilan de la rentrée scolaire –

Bilan positif dans l'ensemble.

Des problèmes subsistent :

- Cour d'école, il est prévu de l'agrandir (15 à 20 m2).*
- Trottoir : (erreur de la D.D.E.) Un élargissement de 50 cm est prévu dans une dizaine de jours par la Société GERLAND*
- Passage piéton : Achat de la peinture prévu.*
- Stores et rideaux en commande.*

Le Budget pour cette rentrée s'élève à environ 150 000 F.

- Pour les ralentisseurs : la Société GERLAND attend que tous les appartements au Pré TARACHOU soient livrés pour procéder aux travaux.*

Le Conseil général a donné son autorisation

f- Projet de construction d'un GROUPE SCOLAIRE

La commune de MIRIBEL-LANCHATRE réfléchit sur la construction d'un groupe scolaire et a fait intervenir le C.A.U.E. pour une pré-étude sur deux emplacements possibles sur la commune de MIRIBEL-LANCHATRE :

- *Le terrain de Maître COLLOMB, au centre du village.*
- *Un terrain situé sur le Pré TARACHOU.*

Il propose d'intégrer à notre réflexion une équipe de programmistes pour ce projet y compris pour les parkings, la circulation et l'environnement. Deux maquettes seraient proposées à l'issue de cette étude. Un coût de 50 000 F est à prévoir.

Si le dossier est déposé avant le 31 octobre 2001, la commune pourra bénéficier de financements importants (55%) du Conseil Général sur un montant de 4 M 300 F (642 488 € environ), plus une dotation globale d'équipement (30%), ainsi qu'une subvention exceptionnelle du Ministère de l'Intérieur.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération sur le projet scolaire sans en préciser l'implantation, l'aménagement d'un parking supplémentaire au Pré TARACHOU et demande au Conseil Municipal de lui donner l'autorisation de rechercher des moyens de financement pour ces différents projets.

Une audition des programmistes est prévue le 22 octobre 2001 avec le C.A.U.E. entre 14 heures et 17 heures à la mairie de MIRIBEL-LANCHATRE en présence des élus.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

g- Aménagement d'un muret pour dissimuler les gros containers papiers – bouteilles – plastiques –

Travaux prévus vers l'abri bus pour l'année 2002.

ACCEPTÉ A L'UNANIMITÉ

DIVERS

h- Point sur les travaux en cours

- 1) Le local ado est pratiquement terminé. (Electricité faite, mise en place d'une vitre).*
- 2) Le hangar de stockage bois sera terminé en fin de semaine.*

i- L'inauguration du Pré TARACHOU

Malgré la pluie, l'inauguration s'est bien passée.

Plusieurs sociétés, partenaires du projet « Pré TARACHOU » ont participé aimablement au financement de cette inauguration en allouant des subventions à la commune. (Entreprise MAGNAT, Société GERLAND, Entreprise PELISSARD, Société VETTER, Etablissements J.L. PUISSAT, Entreprise C.E.R., REEF 38 S.A. (S.I. TELECOM), S.D.H. pour un montant global de 15 600 F). Le coût de l'inauguration étant ENVIRON DE 22 500 F.

J- S.I.V.I.G.

Des travaux sont proposés sur la source de l'Echaillon. Création de deux réservoirs de 500 M3. Des traitements aux U.V. (ultraviolets) seront installés sur l'ensemble des réservoirs de VIF et LE GUA. Les réseaux de ST BARTHELEMY et LA PIERRE seront raccordés au réseau d'assainissements d'AQUAPOLE (travaux prévus sur plusieurs tranches). Une étude est lancée sur la zone de JAUNIER pour améliorer la potabilité de l'eau de PRELENFREY, ST BARTHELEMY et MIRIBEL-LANCHATRE.

k- Aménagement du local d'activité de Madame CLUZEAU-HERBERICH

Sur la demande écrite de Madame CLUZEAU-HERBERICH le Conseil municipal l'autorise à effectuer ces différents travaux dans son local d'activité.

l- Recensement complémentaire

Madame Martine GOUTTENOIRE a été désignée pour procéder à ce recensement qu'elle doit terminer le 15 octobre 2001. Il faut compter 25 nouveaux logements avec une augmentation de 30% de la population.

m- Utilisation du car de MIRIBEL-LANCHATRE pour le marché

Une étude sera faite pour évaluer le coût de ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

LUNDI 5 NOVEMBRE 2001 à 20 Heures

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 29 OCTOBRE 2001-11-01

Etaient présents : MM. Luc PUISSAT – Michel GAUTHIER – Yves EYRAUD – Martine GOUTTENOIRE – Jacqueline PUISSAT – Barbara CHENAVIER – Isabelle VALLIER – Hubert NAVARRO –

Etaient absents/excusés : MM. Jacqueline TANTET (pouvoir M. GOUTTENOIRE) - Alain BONINO (pouvoir H. NAVARRO) Maurice NIER (pouvoir L. PUISSAT)

ORDRE DU JOUR

1) DELIBERATIONS

- A) Décisions modificatives concernant le budget
- B) Fonctionnement de la bibliothèque (demande de subvention au Conseil Général)
- C) Suppression du poste d'agent d'entretien à 12 Heures.
- D) Création d'un poste d'agent d'entretien à 32 heures

2) DIVERS

- A) Point sur le groupe scolaire
- B) Signalétique à l'entrée du village
- C) Réunion du CCAS
- D) Formation « Euro »

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de délibérer sur le plan de financement concernant la restauration de l'église, délibération qui n'avait pas été prévue à l'ordre du jour.

Le Conseil donne son accord.

DELIBERATIONS

A – Décisions modificatives :

Une décision modificative est importante puisqu'elle a pour but d'équilibrer le budget d'une commune. La commune de MIRIBEL-LANCHATRE a investi dans le projet de son village d'activités :

- 1) 3 millions de francs pour la viabilisation
- 2) 1,1 million de francs pour la chaufferie

3) 1,6 million de francs pour le bâtiment communal

Ce qui fait un total de 5,7 millions de francs. Sur ces 5,7 millions de francs la commune a emprunté 500 000 francs pour le bâtiment qui sont en partie remboursés par les loyers (appartement + local d'activités)

En ce qui concerne l'endettement de la commune :

1) En 1997 la dette était d'un montant de 1 810 000 F pour 250 habitants

2) En 2001, elle est de 1 880 000 F pour 350 habitants.

La dette sera en baisse au 31 décembre 2001 par rapport au nombre d'habitants (350)

Dans la mesure où la population a augmenté, les recettes fiscales progresseront également.

Au niveau de la F.C.T.V.A. (Fonds de compensation pour la T.V.A.) celle-ci n'a pas été totalement prise en compte sur le marché de viabilisation. La préfecture conteste une partie de cette F.C.T.V.A. sur les travaux de viabilisation. Un courrier a été fait pour prouver que les travaux de viabilisation ne concernent pas des chemins sans issue comme le soutient la préfecture et de ce fait la F.C.T.V.A. devrait être versée.

Dans l'attente de ces recettes, le Maire demande au Conseil de prendre des décisions modificatives afin d'équilibrer le budget. (CF. : Tableau suivant)

Section	Sens	Article	Opération	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
Investissement Investissement	Dépense Dépense	Un moins au 2313 pour un plus au 213 11	001 bâtiment communal 002 bâtiment public	50 000 F	50 000 F local adolescent
Investissement Investissement	Dépense Dépense	Un moins au 2128 Un plus au 2151	005 drainage 003 parking	20 000 F	20 000 F
TOTAUX				70 000 F	70 000 F

Ainsi qu'un emprunt non réalisé d'un montant de 950 000 F détaillé comme suit, à inscrire au budget :

Section	Sens	Article	Opération	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement	Dépenses	23157	007		800 000 F
Investissement	Recettes	16412	Compte des emprunts		Plus 800 000 F
Investissement	Dépenses	2151	008		150 000 F
Investissement	Recettes	16412	Compte des Emprunts		Plus 150 000 F
TOTAUX					950 000 F

Il va de soi que si la F.C.T.V.A. rentre normalement, cet emprunt ne sera pas réalisé.

ACCEPTE à l'UNANIMITE

B – Fonctionnement de la bibliothèque

Le Conseil Général a accordé à la commune une subvention d'un montant de 18 894 F pour l'année 2001 pour le fonctionnement de la bibliothèque qui inclut les investissements et les charges de salaires. Une nouvelle délibération doit être prise pour autoriser Monsieur le Maire, à faire une nouvelle demande de subvention pour le « budget bibliothèque 2002 »

ACCEPTE à l'UNANIMITE

C – Suppression du poste d'agent d'entretien à 12 heures par semaine et création d'un poste d'agent d'entretien à 32 heures par semaine

Avec la création d'une classe maternelle et d'une cantine scolaire, un poste d'agent d'entretien à 32 heures par semaine est devenu nécessaire, Monsieur le Maire a saisi la commission technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale pour lui demander l'autorisation d'augmenter les heures de travail de Madame Joëlle ALGOUD, agent d'entretien à 12 heures par semaine qui passerait à 32 heures par semaine.

Une délibération doit être prise pour supprimer le poste d'agent d'entretien à 12 heures par semaine et créer un poste d'agent d'entretien à 32 heures par semaine.

ACCEPTE à l'UNANIMITE

D – Passage à l'Euro du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie sera fixé à 0,05 Euros le KWH à partir du 1^{er} janvier 2002.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

E – Recherche de financement pour la restauration de l'église

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à rechercher des financements pour la restauration de l'église et expose le plan de financement prévu pour ces travaux :

Le montant total de ces travaux H.T. (honoraires d'architecte y compris) s'élèverait à la somme de 660 000 F. Le montant des subventions serait de 25% pour le Conseil Général, 15% pour la D.R.A.C. Direction Régionale des Affaires Culturelles, 40 % pour le Ministère de l'Intérieur.

Le Diocèse et l'Association « les Amis de l'église » seraient d'accord pour s'engager dans le financement de cette restauration, ainsi que la commune, à hauteur de 1/3 chacun, pour le montant restant. Une convention sera signée entre le Diocèse, « Les Amis de l'église et la Commune.

Subvention Conseil Général :	165 000 F
Subvention D.R.A.C. :	99 000 F
Subvention Ministère de l'Intérieur :	264 000 F
Montant total des subventions :	<u>528 000 F H.T.</u>
Autre financement :	132 000 F H.T.

Ce montant de 132 000 F serait financé comme suit :

Commune :	44 000 F
Diocèse :	44 000 F
Les Amis de l'église	44 000 F

Cette restauration pourra se faire à condition que le montant total des travaux ne dépasse pas 660 000 F et que le financement communal ne soit pas supérieur à 44 000 F.

Une convention sera préparée et les travaux devront faire l'objet d'un marché public avec appel d'offres (Marché négocié – consultation d'entreprise)

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

F – DIVERS

1) Point sur le GROUPE SCOLAIRE

Trois programmistes ont été auditionnés lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 octobre 2001 en présence de Monsieur le Maire, deux conseillers municipaux et d'un représentant du C.A.U.E. Une étude, avec réflexion sur les deux sites prévus, la sécurité des enfants, le problème des parkings et de la circulation des véhicules et proposition tarifaire devra être faite avant le 5 novembre 2001.

Une réunion est prévue le 7 novembre 2001 à 14 heures pour choisir un des programmistes.

Un courrier a été fait à Monsieur l'Inspecteur d'Académie pour lui demander l'autorisation d'ouvrir une troisième classe sur la commune qui devra scolariser environ 50 enfants pour la rentrée 2002/2003.

2) Point sur le fonctionnement de l'école maternelle

Un problème de chaleur se pose, dû au chauffage par le sol (chaufferie). Une réunion est prévue, après un an de fonctionnement de la chaufferie, le 8 novembre 2001 à 16 heures 30.

3) Signalétique sur la route départementale

Des panneaux seront installés sur la « zone 30 » à l'entrée des carrefours et du village à Cassoulet.

4) Réunion du C.C.A.S.

Une réunion du C.C.A.S. s'est tenue le lundi 29 octobre 2001. La reconduction des colis est maintenue. La proposition d'organiser un repas à la place des colis a été faite, s'il y a plus de dix participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

LUNDI 26 novembre 2001 à 20 heures

COMPTE-RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
LUNDI 26 NOVEMBRE 2001

Etaient présents : MM. Luc PUISSAT – Michel GAUTHIER – Yves EYRAUD – Jacqueline PUISSAT – Barbara CHENAVER – Isabelle VALLIER – Jacqueline TANTET - Hubert NAVARRO – Alain BONINO - Maurice NIER.

Etaient absents/excusés : Martine GOUTTENOIRE (pouvoir J. TANTET)

ORDRE DU JOUR

1) DELIBERATIONS

- A) Délibérations pour les tarifs des repas de la cantine en Euro et du tarif de la garderie
- B) Délibération pour le passage à l'Euro du coût de l'énergie
- C) Délibération pour le remplacement de Madame Annie ANNESTAY au conseil d'administration du C.C.A.S. par Madame Laurence GINER
- D) Délibération pour décider du montant de la participation de la commune au PEZMA – Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon -

2) DIVERS

- A) Désignation de cinq représentants pour la commission PEZMA
- B) Groupe scolaire
- C) Demande de l'Association « l'Age d'Or »
- D) Le devenir du SIVIG
- E) Commission « liste électorale »
- F) Porteur de projet
- G) Vœux de l'équipe municipale et accueil des nouveaux habitants

DELIBERATIONS

A – Tarifs des repas cantine et garderie en Euro

A la demande du Trésor Public de MONESTIER de CLERMONT, une délibération doit être prise en ce qui concerne les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie en Euro :

- Pour les repas à 24 F (coefficient inférieur à 3791) le prix en Euro sera de : 3,66 €
- Pour les repas à 27 F (coefficient de 3791 à 5250) le prix en Euro sera de : 4,12 €
- Pour les repas à 30 F (coefficient supérieur à 5250) le prix en Euro sera de : 4,57 €

Le tarif de la garderie fixé à la demi-heure est de 5 F soit 0,76 €

ACCEPTÉ à l'UNANIMITE

B) Passage à l'Euro du coût de l'énergie

Le coût de l'énergie sera fixé à 0,33 F soit 0,05 €/Kwh

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

C) Remplacement de Madame ANNESTAY au conseil d'administration du C.C.A.S.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'en application de l'article 1^{er} du Décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux de l'Action sociale, le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Social a été fixé à huit par délibération du conseil municipal en date du 16 mars 2001 (4 membres élus et 4 membres nommés) dont Madame Annie ANNESTAY qui vient de quitter la commune, et doit être remplacée.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame Laurence GINER en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration du C.C.A.S., en remplacement de Madame Annie ANNESTAY.

ACCEPTÉ à l'UNANIMITÉ

D) Participation de la commune au PEZMA (Programme d'Entretien des Zones Menacées d'Abandon)

Une convention PEZMA a été signée par la commune de MIRIBEL-LANCHATRE pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} Avril 2000. Les parcelles éligibles font l'objet d'un recensement cartographique disponible en Mairie et doivent être entretenues selon le cahier des charges figurant dans la convention PEZMA entre :

- le demandeur*
- la Commune*
- le Conseil Général*

En contrepartie du travail réalisé, le Conseil Général décide des aides à attribuer sur la base de :

- 430 F/ha/an pour le contrat d'entretien*
- 900 F/ha/an pour le contrat de réhabilitation*

Le Conseil Général participe à hauteur de 45% du montant calculé, la Commune étant sollicitée pour intervenir à hauteur de 5%. L'Union Européenne apporte un cofinancement identique à la participation de la Commune et du Conseil Général soit 50%.

Une convention nous a été proposée en date du 29 octobre 2001 afin de préciser les modalités de transfert des fonds entre notre commune et le Conseil Général. Par cette convention la commune s'engage à :

- Faire valider par la Commission Communale PEZMA les travaux d'entretien et de réhabilitation réalisés par les bénéficiaires, tels que définis dans le cahier des charges de*

cette mesure pour les contrats établis entre le Département, la Commune et les bénéficiaires ;

- *Décider du montant global de sa participation, conformément au bilan annuel transmis par le Département.*

En conséquence, la commune décide d'accompagner financièrement l'opération PEZMA à hauteur de 5% du montant total versé pour l'année 2001 soit 2 175,87.F : 331,71 €

ACCEPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

A) Désignation de cinq représentants pour la commission PEZMA

Une Commission Communale PEZMA se réunira le 10 décembre 2001 à 17 heures. Cette commission sera composée de trois représentants de la commune :

- *M. Luc PUISSAT*
- *M. Michel GAUTHIER*
- *M. Yves EYRAUD*
- *M. Jean-Luc VALLIER, au titre des agriculteurs*
- *M. Emile ARNAUD, au titre des propriétaires*

DIVERS

B) Groupe scolaire

Après audition des programmistes et consultation de leurs offres de service, c'est la Société MEDIAL qui a été retenue pour réfléchir sur le projet du groupe scolaire. (Organisation de réunions publiques pour rencontrer les parents d'élèves, les habitants de la commune, les enseignants).

Une nouvelle réunion se tiendra en présence de Monsieur HOURCADE qui représente la Société MEDIAL le 5 décembre 2001 à 15 heures à la Mairie.

Une réunion aura également lieu le 17 décembre 2001 à 16 heures avec Monsieur BACHELET Inspecteur de l'Education Nationale à propos de l'ouverture d'une troisième classe pour la rentrée 2002 2003.

C) Demande de l'Association « l'Age d'Or » de MONESTIER de CLERMONT

Madame Marie-Hélène CELSE 1^{ère} Vice-Présidente et Responsable de la commission « Social, Insertion Grand Age » de la Communauté des Communes du Canton de MONESTIER de CLERMONT demande à la commune de MIRIBEL-LANCHATRE d'utiliser le car communal dans le cadre de la mise en place d'activités d'animation à la Maison de retraite de l'Age d'Or, concernant les résidents valides mais aussi les personnes âgées vivant à leur domicile, dans le but de lutter contre l'isolement. L'Association de soins à domicile ou les aides ménagères pourraient participer à ce projet.

Le Conseil Municipal accepte le principe du prêt du car de la commune à l'Association « l'Age d'Or ».

D) Devenir du SIVIG

Les communes de Vif et du GUA désirent adhérer à la METRO, qui a une compétence obligatoire en matière « d'assainissement ». Le SIVIG n'aurait plus qu'une compétence pour « l'eau potable ». Cette décision entraînerait la création d'un syndicat mixte MIRIBEL-LANCHATRE/la METRO et une délégation de la compétence « assainissement » serait faite à ce syndicat ; par contre si la compétence « assainissement » reste à la METRO, la commune de MIRIBEL-LANCHATRE se trouvera dans l'obligation de racheter les réseaux d'assainissements, station d'épuration au SIVIG.

E) Commission « liste électorale »

Une commission « Révision des listes électorales » se réunira le 5 décembre 2001 à 11 heures. Cette commission décide des personnes qui peuvent s'inscrire sur les listes électorales et celles qui doivent être rayées de ces listes. Elle est composée de :

- M. André ACHARD, désigné par la Préfecture de l'Isère,
- Mme Arlette BOVIER-LAPIERRE, désignée par le Tribunal d'Instance de GRENOBLE,
- M. Luc PUISSAT

F) Porteur de projet

La commune a reçu deux propositions de société pour s'installer sur MIRIBEL-LANCHATRE :

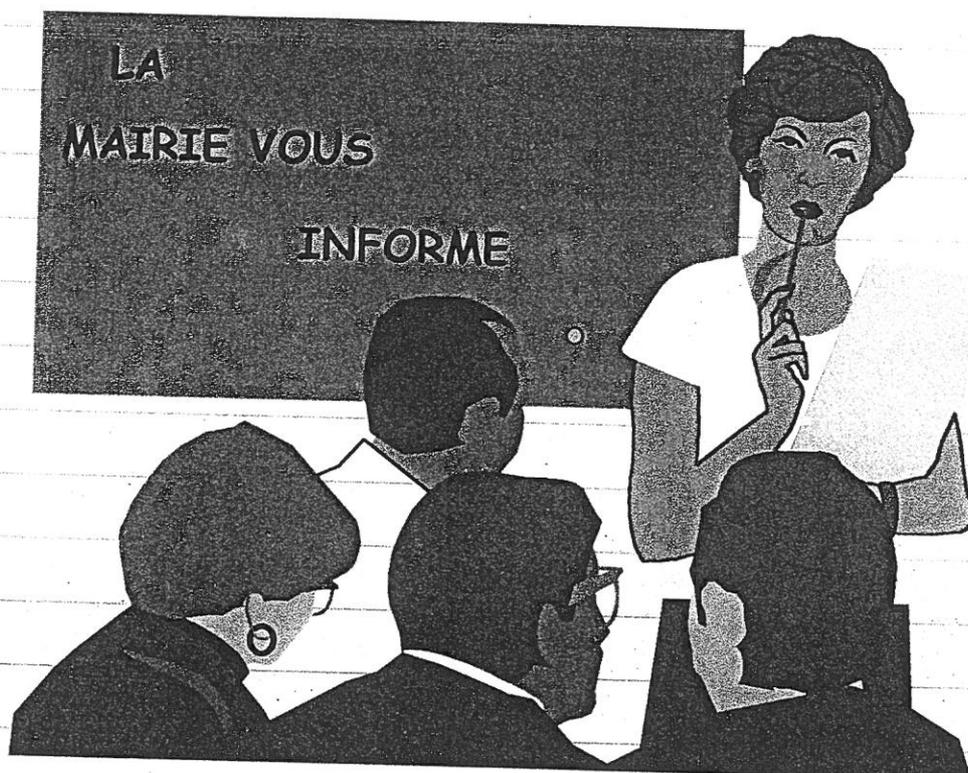
- Proposition de création d'un multiservices
- Proposition de la société de gardiennage I.G.S.C.

G) Vœux du Maire

Monsieur le Maire et son équipe municipale seront heureux d'accueillir les nouveaux habitants de MIRIBEL-LANCHATRE et présenteront leurs vœux à l'ensemble de la commune

le samedi 12 janvier 2002 à 18 heures.

INFOS MUNICIPALES



- horaires d'ouverture:
lundi: 16 H-18 H30
mercredi: 8 H30- 11 H30



L'ASSOCIATION

DU SERVICE A DOMICILE

L'ADMR, mouvement inscrit au tableau des associations de communes du département.
Le siège de la fédération départementale est situé à St Martin le Vinoux.

L'association ADMR gérant le Service de Soins de Monestier de Clermont-Clelles est composée de Bénévoles, dont les membres du conseil d'administration sont :

Présidente : Madame Bonel

Vice Présidente : Madame Oliviero

Secrétaire : Madame Maurice

Trésorière : Mademoiselle Bonnet Brigitte

Trésorière adjointe : Madame Pellat-Finet

Membres : Mesdames Bezaud, Gachet, Girard, Guet, Guibert, Lancelot, Lacour-Ville, Perraudat, Mesdemoiselles Fanjat Cécile, Michel Emma, Riondet Monique, Messieurs Achard, Celse, Le Menez

L'infirmière coordinatrice Cécile Nesta nouvellement arrivée (juillet 2001)

La secrétaire Dominique Lancelot

L'infirmière coordinatrice, mise à disposition par la fédération auprès de l'association, est responsable du fonctionnement du service et coordonne les interventions auprès des personnes âgées des 2 cantons (Monestier de Clermont et Clelles).

Elle manage également l'équipe d'aides soignantes (V. Araujo, V. Crampes, C. Fanjat, V. Fornelli, M.P. Guet, A. Matteucci, M. Riondet) et assure le suivi administratif.

Les soins sont en direction des personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi que des personnes handicapées adultes jeunes et vieillissantes.

L'objectif du service de soins est le soutien à domicile. Il permet à la population de rester le plus longtemps possible chez elle, malgré les pathologies invalidantes et la dépendance.

Le service travaille en partenariat avec le secteur médico-social local (association aide à domicile, infirmières libérales, services sociaux, etc.)

Ce service aide à la vie en continuité 7 jours sur 7 et les interventions sont réparties sur la journée en un ou plusieurs passages.

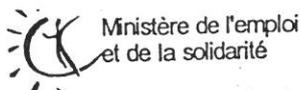
Le service de soins fonctionne comme une prestation légale (prescription du médecin nécessaire). Un accord a été établi entre l'état et la CNAM et les différentes caisses pour lesquelles la population a cotisé tout au long de la vie.

Les bureaux du service de soins sont situés avenue de l'Oche à Monestier de Clermont dont le numéro de téléphone est 04 76 34 05 50. En l'absence de l'infirmière coordinatrice ou de la secrétaire un répondeur permet de laisser coordonnées et messages.

Gérant le service de soins Monestier de Clermont-Clelles

BP 18 38650 Monestier de Clermont TEL 0476 34 05 50 FAX 0476 34 11 73

LA MAIRIE VOUS INFORME



Ministère de l'emploi
et de la solidarité

COMMUNIQUE DE LA D.D.A.S.S.

Les intoxications au monoxyde de carbone Un risque accru en hiver

Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant au fuel, au gaz, au bois et au charbon, peuvent, lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les produits de combustion sont mal évacués, dégager un gaz : le monoxyde de carbone.

Ce gaz toxique ne se sent pas et ne se voit pas, ce qui le rend particulièrement dangereux. Il peut entraîner la mort par intoxication.

Quelques signes d'intoxication au monoxyde de carbone

Le fait de respirer du monoxyde de carbone entraîne des maux de têtes, vertiges, nausées, vomissements, grandes fatigues, perte de conscience. Si vous ressentez l'un des ces symptômes, pensez au monoxyde de carbone.

Au moindre doute :

- Arrêter vos appareils
- Consulter votre médecin ou le Centre Anti-Poisons (04.72.11.69.11)
- Faire vérifier votre installation par un professionnel

Que faire en cas d'intoxication ?

- Aérer les pièces
- Appeler immédiatement les services d'urgence : SAPEURS POMPIERS (Tél. : 18), SAMU (Tél. : 15)
- Et, bien sûr, faire contrôler l'installation

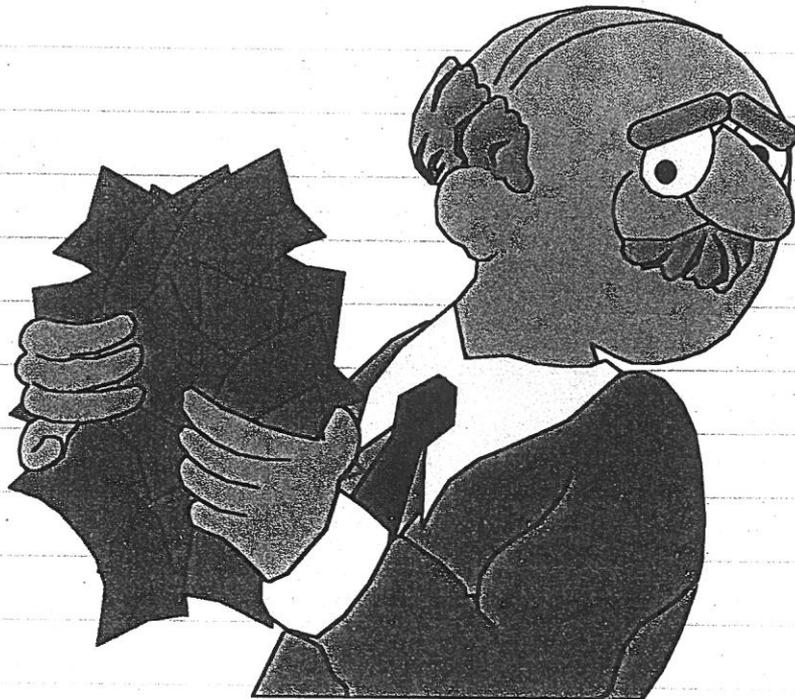
Pour vivre en sécurité dans votre habitation

- Faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation des gaz brûlés
- Faire réviser et nettoyer chaque année les appareils par un professionnel
- Ne pas boucher les ventilations
- Ne pas utiliser, de manière prolongée, les chauffages d'appoint (appareil à gaz mobile, poêle à pétrole...)
- Ne pas faire fonctionner un appareil à charbon quand la température extérieure est clémente
- Ne pas faire tourner un moteur à explosion (véhicule, groupe électrogène...) dans un lieu fermé

Pour tout renseignement complémentaire :
D.D.A.S.S. - Service Santé-Environnement
17.19 rue Cdt L'Herminier - 38032 Grenoble Cedex 1
Tél. : 04.76.63.64.81 et 04.76.63.64.82

INFOS MUNICIPALES

- VU A TRAVERS LA PRESSE



L'église a changé et changera encore l'an prochain



La remise en valeur de l'église est un sujet qui préoccupe beaucoup l'association des Amis de l'église qui s'est réunie jeudi en compagnie du maire et de M^{me} Bonnard, architecte (qui a réalisé le projet depuis 3 ans) afin de faire le point sur les futurs travaux de réhabilitation de l'édifice. Une première tranche de travaux portant sur les menuiseries et la zinguerie ayant été effectués courant 2001, la deuxième tranche concernant la restauration des façades extérieures et des peintures, dont le montant estimatif total est évalué à 660 000 F, devrait être subventionnée à 80 % par les partenaires financiers, soit 25 % du conseil général, 15 % de la Drac, et 40 % de l'Etat. Reste donc en autofinancement 20 % soit environ 132 000 F.

Le père Alain Noël Gentil, présent lors de la réunion a annoncé que la paroisse des 11 clochers pourrait

cier. Quant à l'association qui ne possède que peu de ressources, elle va investir les petites économies pour arriver à terme du plan de financement. Si tout le monde

éventuellement participer au financement. La mairie engagée déjà sur un très gros projet de construction d'un groupe scolaire devrait apporter cependant un petit soutien finan-

œuvre en temps voulu, les travaux pourraient débuter au printemps 2002, pour une durée d'environ quatre mois.

Martine NIER ■

Demain, le Trièves ?



Le Trièves en 2020 : tel est l'enjeu de l'étude qui aura demandé 26 mois de travail et 77 réunions.

Situé dans un rayon de 60 kilomètres et soumis de plus en plus à la pression de l'agglomération de Grenoble, le Trièves se devait d'imaginer son devenir dans les 20 futures années.

Qui mieux que les élus des 28 communes, les professionnels qui y travaillent (en particulier les agriculteurs qui exploitent les terres), mais aussi les artisans et les commerçants étaient aptes à donner leur avis sur cette future évolution. Cette étude réalisée par le cabinet Sibenson Environnement représenté par Christophe Sibieude a été lancée en septembre 1998 par Camille Châtelard, alors présidente du Syndicat d'aménagement du Trièves

et vient de s'achever cette année 2001. Elle aura demandé 26 mois de travail et 77 réunions pour réaliser un document d'ensemble qui est le schéma directeur concernant l'évolution de cette zone du sud Isère pour les 15 20 ans à venir. Toute la population a été directement ou indirectement associée à cette étude. Le travail a démarré à la base par un état des lieux au niveau de chaque commune en faisant ressortir les points faibles et les aspects positifs, puis en indiquant les orientations souhaitées. Cette même démarche s'est ensuite effectuée au niveau des cantons et enfin elle a été traduite à l'ensemble du Trièves. Entre temps, il y a eu les élections du mois de mars et le renouvellement de nombreux conseils municipaux. Mais cela n'a rien changé aux perspectives de l'étude. Depuis, ce travail a été soumis à l'approbation et aux remarques des services de l'Etat. Le département a

un ensemble de cartes au 1/25 000^e traduisant les choix effectués en matière d'aménagement et d'utilisation de l'espace. La carte dira : "Telle zone doit être affectée en priorité à l'agriculture" ou "telle autre zone doit être consacrée à l'activité économique ou à la construction de nouveaux logements" ou encore "telle zone doit être protégée car elle offre un point de vue exceptionnel sur le paysage" comme le Col du Fau.

souligné la qualité de l'étude et l'esprit dans lequel elle a été réalisée, tout en émettant quelques avis. La même démarche a été faite auprès des responsables communaux.

Enfin la population, elle-même a pu prendre connaissance de ce document et notifier ses remarques. Ce 17 octobre à Saint-Martin-de-Celles, en présence de la nouvelle équipe du syndicat d'aménagement du Trièves (Capucine le Douarin, présidente, et des vice-présidents Philippe Garcin et Luc Puissat et devant les représentants des communes et des professionnels), le cabinet d'étude Sibenson Environnement mettait le point final à l'élaboration du schéma directeur. Désormais, il n'est plus possible d'apporter de modifications. Il sera à la fois le guide et le garde-fou pour tout projet d'extension ou d'urbanisation sur ce territoire.

Le schéma directeur se présente sous la forme d'un document où s'exprime le projet territorial avec

Elle pourra dire aussi : "Les acteurs du territoire considèrent que le paysage est sa richesse première. La grande infrastructure routière qui doit traverser le Trièves devrait emprunter telle ligne naturelle pour limiter son impact paysager".

En dernier ressort, c'est au conseil syndical du Sat qu'il appartient de prendre les décisions concernant le projet territorial en tant que représentant des habitants de ce territoire.

C.B. ■

Sportivement votre

L'association Lanchâtre omnispport porte bien son nom. Les adhérents peuvent ainsi passer du sport à moteur à la gym.

Dernièrement une trentaine de membres ont effectué une sortie kart, une activité qu'ils affectionnent tout particulièrement depuis quelques années. Du challenge à l'initiation où de l'initiation au challenge, l'unanimité s'est défilée sur ces engins avec lesquels pour certains et certaines les limites furent dépassées.

Comme ce sport est relativement physique, le creux de l'estomac s'est fait ressentir en début de soirée. Heureusement un excellent repas était prévu à l'Auberge des chasseurs où la patronne a accueilli quelques autres personnes en plus, histoire de rigoler davantage.

La gym quant à elle poursuit son bonhomme de chemin tous les vendredis soir de 18 h 30 à 19 h 30 avec Catherine. Ici bien entendu, plus question de pétaradé mais du sérieux : pour la forme abdos-fessiers, souplesse, étirements, coordination remplacent pédales, volants et bittume.

Les messieurs sont absents, dommage remarquent les dames qui sont plus hétérogènes et savent se lancer dans n'importe quelle aventure. En revanche le nouveau lotissement a fait des adeptes qui sont venus grossir le petit groupe.

L'association grâce à l'activité gym s'est également lancée dans l'intercommunalité puisque le matériel a été acheté en commun avec l'association Château Bernard Loisir.

Martine NIER ■



Cours de gym... la bonne humeur.

SAINT-PAUL-LÈS-MONESTIER

Les 7 familles présentent Boris Vian, à Rivoiranche

Grande soirée de lecture musicale, samedi 10 novembre au "Pot au noir" de Rivoiranche à Saint-Paul-les-Monestier, pour écouter des textes de "Boris Vian", lus ou chantés par Emmanuèle Amiell et Bernard Garnier, accompagné musicalement par André Giroud. Spectacle débutant à 20 h 30 et d'une durée d'environ 1 heure. Boris Vian écrivait, en avant-propos de "L'Écume des jours": dans la vie l'essentiel est de porter surtout des jugements a priori. Il apparaît en effet que les masses ont tort, et les individus toujours raison. Il faut se garder d'en déduire des règles de conduite, elles ne doivent pas avoir besoin d'être formulées pour qu'on les suive. Il y a seulement deux choses, c'est l'amour, de toutes les façons, avec les jolies filles, et la musique. Le reste devrait disparaître car le reste est laid.

Emmanuèle, Bernard et André, vont donc tenter de suivre ce précepte, de porter des jugements,



Emmanuèle, Bernard et André en répétition.

de parler d'amour et de faire de la musique, en empruntant les mots et les notes de Boris Vian, afin de

rendre la vie plus belle. Un beau spectacle en perspective.

J-Y.L.-M. ■

Succès des foulées de Miribel

Une grande journée sportive et festive organisée par "Lanchâtre omnisports" présidée par Jean-Luc Vallier a eu lieu samedi dernier malgré un véritable temps hivernal.

Dès 10 h du matin, 58 concurrents ont pris le départ de la première course de 11 km. On pouvait reconnaître dans leurs rangs Luc Puissat, le maire de Miribel-Lanchâtre éminent sportif lui-même. A peine tous les sportifs arrivés, on a pu se régaler lors d'une grande spaghetti party bienvenue pour le temps qu'il faisait.

L'après-midi, d'autres sportifs se sont élancés par monts et par vaux pour un triathlon populaire, tandis que d'autres se mesuraient à la pétanque ou à la belote ou dans un sport peu commun, le lance-pierre. Cette grande journée sportive et

C'est parti pour les foulées.

festive s'est achevée par un grand bal sous chapiteau où les danseurs ont dépensé beaucoup d'énergie, pour se réchauffer un peu. Le monde

associatif a sa place dans ce sympathique village. De nombreuses manifestations sportives ou culturelles y sont organisées tout au long de l'année et rencontrent à chaque fois un véritable succès auprès du public.

J.-Y.L.M. ■

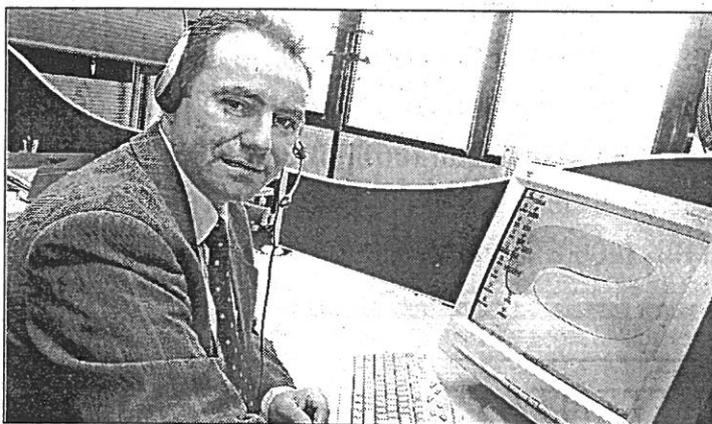


Entreprise high tech au village

MIRIBEL-LANCHÂTRE. Détermination, chance et savoir-faire : la petite commune injecte quelques millions, trouve de la matière grise et loge des nouveaux habitants... L'école est sauvée !

Beau village. Avec des tuiles écaillée sur les toits, des nains dans les jardins et une fontaine à deux bassins devant la mairie. Plus un lotissement neuf au Pré Tarachou. L'origine du nom s'est perdue. Sa réalité nouvelle s'est fait un peu de publicité hier. Il s'agissait d'une inauguration : huit logements locatifs réalisés par la Société dauphinoise pour l'Habitat, trois terrains en accession à la propriété, une chaufferie au bois et, enfin et c'est l'originalité de l'opération, REF SA, une entreprise high tech, spécialisée dans l'ingénierie informatique et la visio-conférence : une vingtaine de salariés, un chiffre d'affaires à 12 MF en augmentation régulière de 10 % par an, un autre site à Seyssinet, dans l'agglomération grenobloise... et le goût de la chlorophylle, surtout au prix proposé. Reprenons. "Allez donc expliquer au trésorier payeur général que vous voulez investir 5 MF quand votre budget de fonctionnement est de 1 MF!", a souri Luc Puissat, le maire. Pas facile mais la municipalité était motivée : la population, certes stable autour de 250 habitants, vieillissait et l'école était en grand danger et les recettes fiscales diminuaient.

C'est en formant un "comité de pilotage" composé de tous les conseils et financeurs possibles que les élus locaux ont enclenché le mouvement. La piste "blo" a vite été abandonnée : pas de terrains agricoles à proposer à d'éventuels candidats à l'installation. La piste "service" s'est imposée. Une quinzaine d'aides à l'investissement, sur quelques dizaines de lignes budgétaires, ont été trouvées. Le conseil général (conseiller général : Roger Pellat-Finet), la communauté de communes du canton (le président était à l'époque Claude Pion), les budgets ministériels via l'habilité du député de la circonscription (Didier Migaud) à les mobiliser, le Parc du Vercors, la Région, le Syndicat d'Electricité, l'ADEME (pour l'aide au développe-



Frédéric Fannièr, patron de la nouvelle entreprise high tech REF SA.

Photo Fabrice ANTÉRION

ment des énergies renouvelables)... "Le problème, pour les petites communes comme les nôtres, est l'inexistence d'un guichet unique", a soupiré le maire. Il aura finalement trouvé, en subventions, 3 des 5 MF nécessaires tandis que la communauté de communes du canton (de Monestier-de-Clermont) entrait en scène pour la réalisation du bâtiment de REF SA. "La chose la plus rare, dans notre métier, c'est le temps. Nous sommes toujours en veille technologique", a lancé Frédéric Fannièr, le patron, un vrai parisien... qui avait tout de même une maison à Miribel. "Nous avons été terriblement aidés par la communauté de communes et le maire", enchaîne-t-il. Communauté qui a eu le bon goût de répondre très précisément à ses demandes et de lui livrer le bâtiment au coût de réalisation moins les subventions qu'elle a trouvées. Résultat ? "Moitié prix !", annonce le chef d'entreprise. "Un million au lieu de deux", précise le maire qui enchaîne à son tour : "Globalement, c'est l'argent du contribuable français mais autant que l'argent soit dépensé pour des opérations qui marchent ! Quand on pense à l'argent injecté

dans une entreprise comme Inoseta, sur le plateau matheysin (100 MF voici une dizaine d'années et 140 emplois supprimés cet été). En misant sur des petites unités, on prend moins de risques".

Commentaire d'un élu d'une autre petite commune, parmi la foule de ceux qui avaient rallié Miribel hier : "Cette opération est exactement dans la philosophie de la loi sur la Solidarité et le Renouveau Urbain : la mixité des fonctions, la mixité sociale". Est-elle reproductible ? Oui, ont répondu plusieurs d'entre eux. Oui, semble penser le CAUE (Conseil en aménagement, urbanisme et environnement, interlocuteur privilégié des maires désireux de faire bouger leur commune) qui pourra montrer une cassette vidéo racontant l'aventure de Miribel qui pourrait s'intituler : comment un village passe de 250 à 350 habitants.

Et l'école ? Une classe maternelle a été ouverte cette année, une classe primaire le sera l'année prochaine et la municipalité va devoir décider : utilisera-t-elle ou non le lot "espace d'activité" encore libre à Pré Tarachou pour un groupe scolaire ? **A.G.** ■

Inauguration du Pré Tarachou



Rencontre avec une nouvelle habitante.

Sur le traditionnel coup de seaux donné par les officiels, arrosés d'une pluie plus que désagréable, les quelque 200 personnes invités pour l'inauguration du Pré Tarachou ont enfin pu admirer le résultat de ce projet village d'activités qui aura duré pas moins de six ans. Qualifié d'exemplaire dans le département, de part sa mixité sociale regroupant logements locatifs, accession à la propriété et activités professionnelles, muni en plus d'une chaufferie bois, modèle d'un système de l'utilisation des énergies renouvelables, le village d'activités accueillent actuellement huit familles installées dans les logements réalisés par la société Dauphinoise de l'habitat, trois familles qui ont acheté des terrains du lotissement communal fin de bâtir leur maison, une école maternelle, une cantine, un bureau d'étude environnement et la société Sitelecom dont le maître d'ouvrage de la construction est la communauté de communes de Monestier-de-Clermont. En tout, se sont 60 personnes nouvelles au vil-

lage et une vingtaine d'emplois créés.

Ce pari audacieux, parsemé de péripéties qui ont souvent fait dresser les cheveux du maire et chausser les baskettes pour courir à droite et à gauche et obtenir satisfaction, s'est concrétisé, samedi 22 septembre grâce à tout un travail d'équipe qui a cru au projet. Les aménagements n'étant pas tout à fait terminés mais il fallait le faire avant l'hiver, l'inauguration s'est déroulée sous les parapluies et la toile de chapiteau dressée pour le buffet qui a suivi la visite de l'ensemble du concept à laquelle les gens du village venus nombreux, maires des communes alentours et partenaires financiers ont participé avec enthousiasme.

Des services supplémentaires

Le maire a exprimé toute sa joie et sa gratitude envers tous ceux qui l'ont aidé à monter ce projet, volonté d'un conseil municipal motivé pour sortir son village d'une situation de "village dortoir". Après avoir fait l'ac-



Cérémonie autour du ruban.

quisition d'un terrain d'un hectare, sollicité par Serge Gros, directeur du conseil d'architecture et d'urbanisme qui proposait les services de l'école d'architecture, ce fut le départ d'une aventure qui n'était pas facile : "Nous avons parfois des rencontres avec certains partenaires qui se faisaient fort de nous démontrer que notre projet était un peu fou, démesuré, par rapport aux moyens financiers de la commune" a déclaré Luc Puissat. Mais cette envie de se battre et de poursuivre une "vieille revendication, l'histoire de notre village, nous rappelle qu'il y a une cinquantaine d'années, des agriculteurs bien sûr mais aussi des commerçants, des gantiers, vivaient et travaillaient ici" qui tenait à cœur le maire, a permis cette réalisation dont le travail collectif "sans mailons faibles" laissa entrevoir la mise en place de services supplémentaires aux habitants notamment le groupe scolaire auprès duquel la municipalité fournit tous les efforts pour le réaliser au plus vite. Henri Ducroux, président de la so-

ciété dauphinoise de l'habitat a déclaré que ce "projet fut difficile à réaliser, un véritable marathon mais le projet à caractère innovant" n'a pas laissé d'amertume dans le cœur du président.

Christophe Duriff, président de la communauté de communes fut très heureux que la communauté de communes ait participé au projet sur une opération bien précise mais s'était un "devoir de s'engager" dans cette entreprise où le relais de la communauté de communes a été important.

Roger Pellat Finet, conseillère générale a déclaré qu'il a toujours plaisir "à travailler avec Luc Puissat, que sa commune est dynamique et dans l'air du temps". Didier Migaud, député a confié pour terminer dans les discours que : "Ce pari osé et audacieux mais réfléchi et travaillé, impliqué dans la tradition de la commune, qui a occasionné l'aide de 16 financeurs, est un projet sur lequel finalement tout le monde a accepté de jouer le jeu.

Martine NIER ■

Musiques au Balcon : persévérer

L'association "Musiques au Balcon" a tenu son assemblée générale à la salle des fêtes, où les représentants des huit villages du Balcon étaient présents.

Michel Lemoine, président de l'association, a présenté le bilan moral, en soulignant que le festival a rencontré, cette année, une petite baisse de fréquentation lors des concerts interprétés dans chaque église. Comme à l'accoutumé, le but de l'association étant d'amener la musique aux portes de l'habitant, la faire connaître et apprécier grâce à des programmes variés et des tarifs réduits, cet été encore, le public qui a totalisé 802 entrées, n'a pu que participer à des concerts de qualité avec les meilleurs musiciens régionaux, dans la convivialité, autour de sympathiques pots organisés par les relais de chaque village favorisant ainsi les échanges entre artistes et spectateurs.

Un concert exceptionnel, a été organisé dans l'église de Prélénfrey, pour les fêtes de Noël, mais n'a pas rencontré le succès escompté, malgré la prestation des musiciens du Louvre.

En ce qui concerne le projet "Musiques ensemble", mis en place depuis 2000, dont l'objectif est de



Les bénévoles des relais villages, très au point dans leurs fonctions.

favoriser la pratique amateur dans les villages et provoquer des rencontres pour faire de la musique ensemble, un groupe vocal composé de 12 personnes se réunit deux fois par semaine dans la salle des fêtes de St Guillaume, prêtée par la municipalité. La qualité de ce groupe a permis de se produire amicalement en public lors de petites fêtes villageoises et scolaires.

Bilan financier

L'activité de "Musiques au Balcon" ne peut être que déficitaire, compte tenu des charges importantes (rémunérations des artistes, pourtant en dessous des tarifs normaux, frais de piano, etc.). Elle n'a fonctionné, cette saison qu'avec l'appui de différentes subventions, dont certaines sont reconduites pour 2002, permettant ainsi d'établir un nouveau festival et la pratique de "Musiques ensemble" jusqu'en juin 2002.

Projets 2002

Le prochain festival, qui se déroulera début juillet, promet de décoiffer et sera, comme l'a précisé Michel Lemoine, un festival de fous, puisque la plupart des musiciens vont sortir de leur coquille habituelle et proposer des mélanges de musique sur une même oeuvre ou un même programme : du délire en perspective.

Dans le cadre de "Musiques ensemble" un groupe composé pour l'instant de deux flûtistes à bec voudrait s'intégrer au projet et bénéficier de l'intervenante, laquelle pourrait alors intervenir une semaine pour le groupe vocal, une semaine pour le groupe musiciens classiques qui recherche actuellement d'autres partenaires tous instruments.

Martine NIER ■

MIRIBEL-LANCHATRE Le village d'activité visité



Le groupe en visite.

Le village d'activité n'a pas fini de rencontrer des admirateurs, très intéressés par ce projet en milieu rural, avec son architecture intégrée et sa chaufferie bois.

Ainsi par exemple, les élus de la commune de Treffort-Cuisiat dans l'Ain, village médiéval composé de 2 000 habitants, ayant pour objectif une réalisation similaire, ont été invités à visiter le modèle du Prétarachou.

Sous la houlette de Serge Brun, président du CAUE et Nicole Singier, présidente du CAUE de l'Ain, le maire Luc Puissat a accueilli le petit groupe à Miribel-Lanchâtre pour lui

présenter l'opération au travers d'un support vidéo, d'une part, et sur le site même, où les invités ont été emballés par l'ensemble de l'initiative, et notamment les petits murets de décorations qui jalonnent les bâtiments ainsi que la chaufferie bois qui serait un système correspondant à leurs attentes.

Le repas à l'auberge des chasseurs a conclu cette journée constructive et pleines d'idées.

Ce projet sera prochainement présenté aux élus de La Rivière près de Tullins et aux élus de PNRV de la Chartreuse.

Martine NIER ■

Ça roule pour Lanchâtre omnisport

Après les traditionnels vœux de l'association Lanchâtre omnisport et le concours de belote, lors duquel vingt-deux doublettes ont "tapé" le carton dans une ambiance campagnarde, accompagnée de la potée maison, la course de côte a fait un tabac avec une organisation impliquant 70 bénévoles, 1 000 entrées et un temps splendide.

Les bénéfices ont permis à l'association d'en faire profiter ses membres, au cours de sorties : sur la Mira avec "grillade party", trial camion et kart avec repas à l'auberge des chasseurs. En revanche, la course pédestre n'a enregistré qu'une soixantaine de participants : les conditions météo étant déplorable, malgré pourtant, l'ambiance spaghettis qui

fait la renommée de la manifestation. Depuis deux ans, une activité gymnastique volontaire est proposée par le bureau, celle-ci s'est maintenue durant l'année avec un petit groupe décontracté.

C'est donc un bilan positif que l'association a présenté à ses adhérents lors de l'assemblée générale de samedi 24 novembre. Ainsi, elle redémarre avec un bureau bien redéfini sous la présidence de Jean-Luc Vallier

Les projets : reconduction de la gym tous les vendredis de 18 h 30 à 19 h 30, salle des fêtes (il reste quelques places), vœux de l'association le 19 janvier, concours de belote le 16 février, course de côte le 21 ou le 28 avril à définir en fonction des



De nouvelles têtes au conseil d'administration et au bureau.

élections présidentielles. Une exposition mycologique en automne. D'autres manifestations seront orga-

nisées selon le bon déroulement de la course de côte.

Martine NIER ■

VU A TRAVERS LA PRESSE DANS TERRE DAUPHINOISE

Le chauffage au bois alimente un village d'activités

Le chauffage au bois alimente un village d'activités. La commune de Miribel-Lanchâtre située sur les pentes du col de l'Arzelier s'est lancée dans la chaufferie bois. Son maire, Luc Puissat, n'y trouve que des avantages : "on ira plus loin dans ce système de chauffage quand une nouvelle occasion se présentera sur la commune" dit-il.

Miribel-Lanchâtre a la particularité d'avoir ouvert sur ses terres un village d'activités ; un des premiers en France. "Il s'agissait d'une volonté de l'équipe municipale. Nous souhaitons attirer la population active chez nous ; recréer des emplois, proposer des logements pour les entreprises, afin que notre commune ne meurt pas peu à peu. Nous nous sommes également dit que l'on n'est pas forcément obligés d'aller à Grenoble pour travailler ; que l'emploi à la campagne pouvait exister."

Ce village d'activités a connu un succès quasi inespéré. La popula-

tion de Miribel-Lanchâtre est passée de 250 à 350 habitants.

Bien entendu, qui dit locaux dit chauffage, eau chaude.

La municipalité et son équipe ont décidé de se lancer dans la chaufferie bois.

Le maire donne les raisons de ce choix : "si l'investissement est lourd, surtout au niveau de l'installation, les aides apportées par les différents organismes, tels que le conseil régional et les aides départementales de l'Ademe peuvent atteindre 80 % des sommes investies. D'autre part, de nos jours, les chaudières sont fiables. Entièrement automatisées elles ne demandent aucun entretien, ce qui n'est pas négligeable. Autre point à relever : la pollution. Les chaufferies bois ne polluent pas. Ce type de chauffage est respectueux de l'environnement.

Même le bâtiment qui accueillera la chaufferie bois est parfaitement intégré au paysage. Autre avantage et non des moindres :

l'emploi. En effet la matière première est apportée par un agriculteur local qui récupère le bois dans les forêts environnantes."

Aujourd'hui, 18 logements ou locaux d'activités sont chauffés grâce à ce système. Un réseau de chaleur souterrain alimente les conductions environnantes. Des compteurs individuels permettent une répartition au plus juste de la consommation de chacun.

Si l'on demande au maire si ce système de chauffage a des inconvénients : "le seul est l'approvisionnement, mais je pense que peu à peu des structures se mettront en place pour fournir plaquettes, granulés et autres briquettes ou copeaux aux chaufferies, sur l'ensemble du département" résume-t-il.

Pour Luc Puissat, ce type de chaufferie doit se développer dans les années à venir "car il a tout pour séduire".

Gilbert Precz ■

VU A TRAVERS LA PRESSE
DANS
LE JOURNAL DU C.A.U.E
(Conseil d 'architecture, d 'urbanisme et de
l 'environnement)

URBANISME

QUAND LA VILLE GRIGNOTE LA MONTAGNE

Vivre à la montagne, travailler en ville semble être un désir répandu à Grenoble. Mais ce désir massif de s'installer dans un espace autrefois dédié à l'agriculture bouleverse l'équilibre ville-campagne. Les urbanistes et les élus réfléchissent à une urbanisation raisonnée de la périphérie, pour éviter les cités-dortoirs à 800 mètres d'altitude.

Vercors, Miribel-Lanchâtre, 254 habitants. Depuis la construction de l'autoroute A 51, Miribel n'est plus qu'à 25 minutes de Grenoble. Une chance pour tous ses habitants qui travaillent à Grenoble, une chance pour les agriculteurs qui ont pu vendre des terrains constructibles à des prix honorables. Une chance, mais, aussi une mort annoncée. Sans activités agricoles ou économiques, Miribel-Lanchâtre risque de ressembler à

ces villages-dortoirs qui jouxtent trop souvent les grandes villes. Déjà, nombre de villas ont poussé en aval du bourg. Alors, pour contrer l'inéluctable, le maire, Luc Puissat, a décidé de prendre le taureau par les cornes. Aidé par le CAUE, le Conseil général de l'Isère et l'État, il a conçu un village d'activités où sont regroupés des entreprises, des logements sociaux et des terrains privés. Ce projet ambitieux répond à une règle d'or : la mixité. Mixité des activités (résidentielles et économiques), mixité



de la population (locataires en HLM et propriétaires). Cette expérience fait figure de projet-pilote dans une région grenobloise aux prises avec une urbanisation galopante.

MAITRISER L'URBANISATION

Entre 1990 et 1999, l'agglomération grenobloise a gagné 15 000 habitants, notamment dans les communes périurbaines (+ 2 600 habitants à Crolles, 1 800 à Gières, 1 000 à Saint-Ismier, 1 200 à Saint-Martin-d'Uriage...). Maîtriser l'arrivée de ces nouveaux "rurbains" est un enjeu de taille pour les communes de montagne proches de Grenoble, qui ont tout intérêt à conserver leur caractère et à se prémunir du "mitage" - les maisons éparses dans le paysage - causé par des constructions non maîtrisées. « Il faut lutter contre la banalisation de la greffe de l'habitat en montagne ! » se persuade Philippe Auger, directeur du nouveau Schéma directeur de l'agglomération grenobloise - un document fondateur pour les années à venir et qui restreint de façon marquée l'urbanisation. Sur le terrain, c'est en mairie que tout se joue. C'est là que se décide le caractère futur d'un terrain : constructible, agricole ou autre. Jean-

Les villages de demain marieront des logements sociaux, des villas et des activités, à l'exemple de Miribel-Lanchâtre.



VU A TRAVERS LA PRESSE DANS LE MONITEUR

Lotissement communal mixte, avec vue

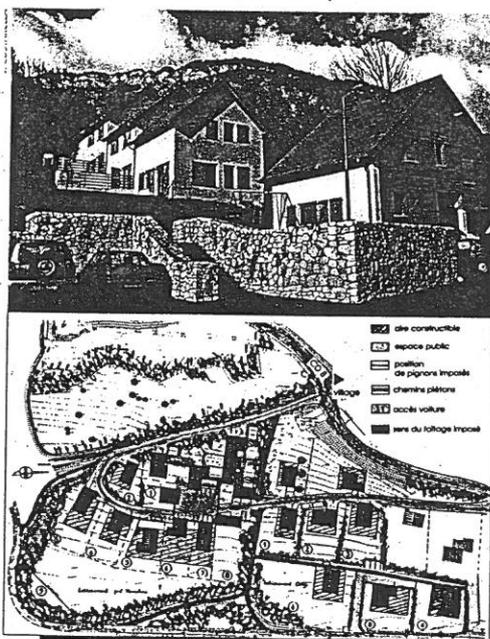
«Nous avons deux problèmes: des effectifs scolaires en baisse, et un manque d'activités économiques», résume Luc Puissat, maire de Miribel-Lanchâtre, un village de l'Isère de 350 habitants qui, à 30 kilomètres de Grenoble, risquait de finir en village dortoir. Avec l'aide du CAUE, la

classe de maternelle, une cantine scolaire et une garderie.» Une société informatique (20 emplois créés) et un bureau d'études en environnement sont aussi installés sur le Pré Tarachou. Seules manquent à l'appel les entreprises artisanales initialement souhaitées. Commune, communauté de

la maîtrise d'ouvrage. La phase études, indispensable pour muscler la commande, n'a rien coûté à la commune: dans le cadre d'un atelier que je dirigeais, une vingtaine d'étudiants en architecture a radiographié le territoire concerné et proposé une synthèse des projets à la population lors de réunions publiques et d'expositions.» Posé en balcon au sud-est du parc régional naturel du Vercors, à 700 mètres d'altitude, le village dispose d'un environnement de grande qualité. En toute logique, les «Pressés de la Cité», l'équipe d'architectes-urbanistes retenus pour la maîtrise d'œuvre, ont proposé une démarche «haute qualité environnementale» (HQE).

Surcoût induit par les matériaux «bio»

L'objectif ne sera qu'en partie rempli. «Pour les bâtiments communaux et bâtiments d'activités, les murs goutte-reaux sont en maçonnerie de blocs de terre cuite multivéolaire, à la fois structurels et isolants, indique l'architecte Marcel Ruchon. Mais pour les huit logements sociaux de la SDH, nous nous sommes heurtés à un mur! Un mur budgétaire en l'occurrence pour l'office HLM qui, après les surcoûts induits par l'utilisation de matériaux «bio» d'un premier appel d'offres HQE, a opté pour une maçonnerie en briques traditionnelles. Quant à la commune, elle a joué le jeu en faisant réaliser une chaufferie au bois, subventionnée à 80%. Depuis septembre 2000, elle alimente les logements sociaux, quatre locaux d'activités, les trois maisons individuelles en accession du Pré Tarachou ainsi que deux autres maisons du lotissement privé adjacent. DOMINIQUE BARRET ■



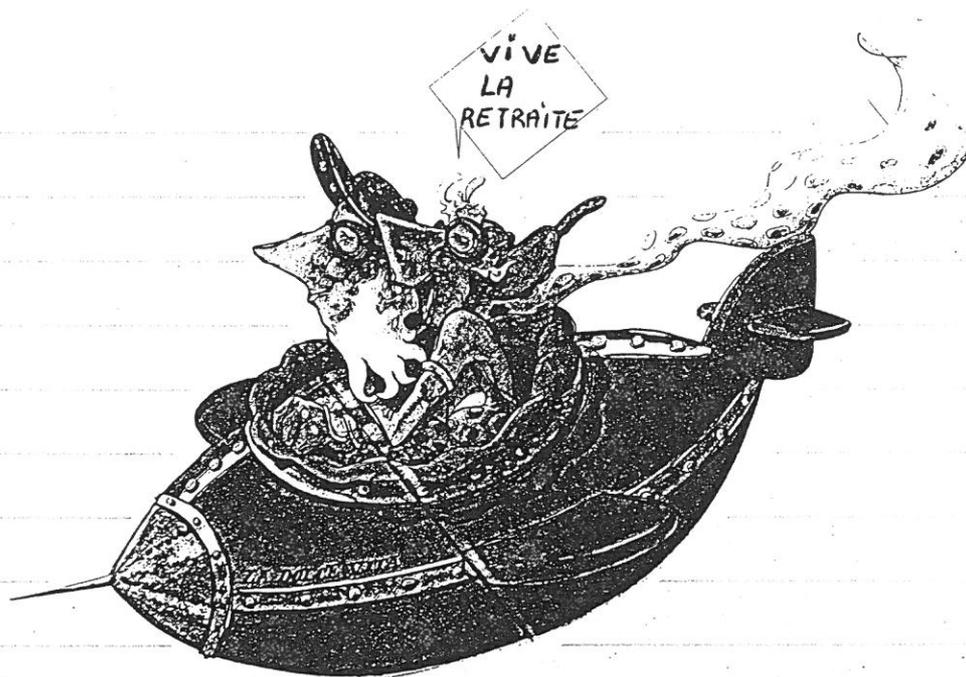
MIRIBEL-LANCHÂTRE. Le lotissement du Pré Tarachou composé d'habitat et d'activités reprend les caractéristiques des maisons du village: lignes de faitage dans le sens de la pente, murs pignons en limite de parcelle face à la pente, maçonnerie de pierre, ossatures bois...

rie a donc entamé, au printemps 1996, une réflexion qui a abouti à la création d'un lotissement mêlant habitat et activités autour d'un espace public. Construit sur le Pré Tarachou, le plus beau terrain communal, il a été inauguré en octobre dernier et s'avère une réussite. Luc Puissat souligne avec fierté: «Il nous a rapporté 60 habitants, ce qui nous a permis d'ouvrir une

communes de Monestier de Clermont et Société dauphinoise pour l'habitat (office HLM): la réussite de l'opération repose sur ces trois maîtres d'ouvrage et leurs apports respectifs de financements multiples.

«On est bien ici dans la démarche PLU, remarque Serge Gros, directeur du CAUE Isère. Nous avons joué notre rôle d'assistance à

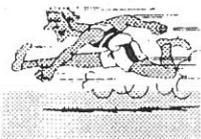
LE COIN DES ASSOCIATIONS



- Après l'assemblée Générale du 5 mai 2001 et le repas à « l'auberge des chasseurs », les Anchâtrous ont continué leurs activités du jeudi après-midi à la salle polyvalente ainsi qu'avec leurs amis du club de Noyarey.
- Notre collaboration avec ces derniers nous permet de faire des voyages.
- Le 21 juillet, nous avons souhaité les anniversaires des adhérents lors d'un excellent repas chez Serge et Myriam GUSATTO.
- Le 8 septembre, le concours de pêche à Trept avec les amis de Noyarey a été une réussite. Un temps magnifique nous a accompagné. Les Anchâtrous ont terminé 3ème.
- Le 10 novembre, un voyage surprise nous a amené à Cornillon visiter la fabrique de raviolis « Les sabots de Vénus ». Ensuite, nous sommes allés nous restaurer copieusement au « Chamois d'or » au col de Luz.
- Nous avons terminé l'année 2001 le 9 décembre à Miribel-Lanchâtre, toujours devant une bonne assiette à « l'auberge des chasseurs » et le 15 décembre à Noyarey.

- Le Président
- Lucien SENET

LE COIN DES ASSOCIATIONS



L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 24 novembre, après le bilan Moral et financier qui a montré la richesse des activités de l'année 2001, le Conseil d'administration a élu le nouveau bureau :

- Président : Monsieur Jean-Luc VALLIER
- Vice-Président : Madame Corinne JALLAT
- Trésorier : Monsieur Hubert NAVARRO
- Vice-Trésorier : Monsieur Yves EYRAUD
- Secrétaire : Madame Joëlle ALGOUD
- Vice-Secrétaire : Madame Isabelle VALLIER.
- Responsable du matériel : Monsieur Michel GAUTHIER.

POT DE L'AN 2002 :

Le samedi 19 janvier à 18h30 à la salle polyvalente : nous invitons toute la population du village à passer un moment avec nous autour du verre de l'amitié

CONCOURS DE BELOTE :

Samedi 23 février 2002 à 20 heures ; de nombreux lots sont prévus.

COURSE DE COTE :

28 avril 2002

L'association rappelle à tous que, sans ces bénévoles qui donnent de leur temps, elle ne pourrait pas continuer à assumer autant de manifestations.

L'équipe de Lanchatre Omnisports vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et espère vous retrouver lors des prochaines manifestations.

LE COIN DES ASSOCIATIONS POUR PRESERVER LE PATRIMOINE ET EN PARTICULIER L'EGLISE :

Les amis de l'église de Miribel Lanchâtre

Comme l'entretien et la remise en état de l'église représentent une charge importante pour la commune, l'association continue dans un premier temps de s'y consacrer de manière prioritaire en apportant son aide et en poursuivant ainsi une ancienne tradition. En effet, la population du village a de tout temps participé au financement et aux travaux de son église.

- En 2001 : des travaux ont été effectués sur le toit et les chéneaux de l'abside, le portail, les boiseries du chœur, la porte du clocher (le financement de la restauration du bois de cette porte a été effectué par l'association).
- Un projet de remise en valeur de la façade extérieure et de la peinture intérieure est envisagé pour 2002, avec une participation de l'association d'environ 6,5 % sur l'ensemble des travaux. Un plan de financement voté par le Conseil municipal fin octobre 2001 a prévu de demander 80 % de subventions publiques auprès du Conseil Général, de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), du député. Les 20 % d'autofinancement seraient à partager en parties égales entre la Commune, la Paroisse et l'association des amis de l'église.

*L'assemblée générale de l'association aura lieu :
le samedi 9 février 2002 à 14 h 30 à la salle polyvalente.*

Que personne n'hésite à y venir pour s'informer sur ces travaux d'intérêt général.

**Les membres de l'association vous souhaitent
une bonne année et une bonne santé.**

LE COIN DES ASSOCIATIONS

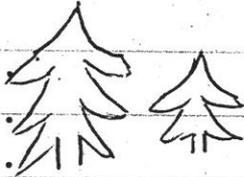
LANCHÂTRE- ANIMATIONS

• CINEMA

- Une fois par mois, le vendredi soir à la salle polyvalente à 20H 30.
PROCHAIN FILM: VENDREDI 11 JANVIER 2002
LE PEUPLE MIGRATEUR

• DANSE

- **TOUS LES MARDIS SOIR**, salle polyvalente de 20H 15 à 21H 15, vous pouvez toujours vous joindre à nous et vous faire plaisir autour des **DANSES DU MONDE** (enseignées par Arlette BOVIER- LAPIERRE) : danses d'influences multiples: Europe de l'Est, Yémen, Grèce...). Cette animation est **OUVERTE A TOUS**, même aux débutants à partir de 10 ans.



Les enfants de Miribel se sont retrouvés dimanche 16/12/01 autour d'un spectacle et d'un goûter auquel nous avons convié un invité de renommée internationale **LE PÈRE NOËL!** Tout s'est très bien passé; Il reviendra sûrement l'année prochaine.

- **HELP!** Lanchâtre Animations vous informera de la date de son Assemblée Générale début février. Ce sera l'occasion de vous raconter ce que nous avons organisé en 2001, et nos projets à venir.
- D'ici là, bonne année à tous.

• Pour contacter notre association

- Barbara CHENAVIER: 04/76/34/14/53.
- Catherine MOULIN: 04/76/34/04/32.
- Anne HOSTALIER: 04/76/34 10/12.

UN PEU D 'HISTOIRE

CONNAITRE LES ANCHATROUS

Pierre ACHARD (1748 - 1833)
MENUISIER

Pierre Achard est un menuisier en sièges dont les œuvres sont bien connues. Il avait fait pour l'évêché de Grenoble un fauteuil classé parmi les monuments historiques.

Fils de Pierre, menuisier à Lanchâtre, et de Jeanne Aimard, Pierre Achard a été baptisé, dans la paroisse de Lanchâtre, le 26 Mai 1748, il a épousé à Grenoble le 7 Juin 1774 damoiselle Marie Barbassat-Maisonneuve, en la paroisse Saint-Laurent. Il est décédé le 6 Février 1833, à Grenoble à l'âge de 86 ans.

Etabli à Grenoble en 1772, Pierre Achard fut d'abord ouvrier chez Froment, menuisier à Grenoble. Il quittera son employeur le 3 août 1784, date de sa réception à Grenoble en qualité de maître menuisier. Il semble que ce n'est que vers 1823 qu'il cessera de travailler, un de ses fils paraissant avoir repris son affaire vite transformée en négoce. Passé 1823, en effet, il ne semble plus y avoir de production, mais simplement commerce en meubles.

Dans les styles Louis XVI et Directoire, Pierre Achard se reconnaît assez fréquemment par un décor de moulures horizontales ornant les dés d'assemblage au niveau de la ceinture ou aux accoudoirs. S'il utilisa également d'autres motifs, voire des moulures verticales, il y a cependant ici un signe distinctif à ne pas négliger pour l'attribution d'un meuble. Les locaux où il exerça son art sont parfaitement connus rue Neuve-du-Lycée (vraisemblablement l'actuelle rue Raoul Blanchard).

d'après Dominique JALABERT
 in LE VIEUX GRENOBLE Ses pierres et son âme

LE CRI DE LA CIGOGNE



- Cette image en dit long.....
- La cigogne n'en peut plus de lire et relire ses souvenirs de voyage.
- Qui peut lui fournir un nouvel emploi?

INFOS MUNICIPALES

- BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE
- DE
- MIRIBEL-LANCHÂTRE



- Les animations vont bientôt reprendre.

- Samedi 26 janvier à 17H30, je recevrai Jennifer ANDERSON.
Ce spectacle de contes s'adressera aux enfants de 5 à 11 ans et sera gratuit (salle polyvalente).
- Je vous donnerai plus d'informations dans quelques jours.
- J'espère que vous serez nombreux à accompagner vos enfants.

- Je remercie, Martine, Geneviève, Laure, Yvette, Pierrette, Irène, Michèle, Barbara, Nathalie, Pascale, Laure, Yves et le charmant Téo (seuls représentants du sexe masculin !) pour les dons effectués à la bibliothèque ou leur présence lors du passage du bibliobus, Patricia et Valérie pour leur aide précieuse le mardi, Béatrice et Aurélie pour le travail que nous réalisons avec les enfants.

- Je vous souhaite à tous une très belle année. J'espère que je vous retrouverai aussi nombreux en 2002.

• Danièle

INFOS MUNICIPALES

ECOLE MUNICIPALE



ECOLE DE MIRIBEL LANCHATRE

CONSEIL D'ECOLE DU 10 DECEMBRE 2001

Etaient présents :

Enseignantes :	Béatrice TREMOLET , Aurélie GILBERT
Représentants des parents d'élèves titulaires :	Jean RAFFORT , Nathalie QUATREPAGE
Suppléants :	Frédéric BOITEUX , Nancy SERVAIS
Représentants mairie :	Luc PUISSAT , Martine GOUTTENOIRE

Début de séance : 18 heures 30 - Fin de séance : 20 heures 30

Effectifs :

Maternelle : 26 enfants - Primaire : 21 enfants

I - LES PROBLEMES RESOLUS

- 1 - Le chauffage excessif de la maternelle résultait d'un dysfonctionnement de la chaudière. Il a été résolu.
- 2 - La fermeture des portails de l'école primaire a été effectuée.
- 3 - Tout le gros mobilier commandé, nécessaire aux deux écoles, a été livré.
- 4 - La divagation des chiens aux abords des écoles a cessé.

II - LES PROBLEMES A RESOUDRE

1 - CONDITIONS DE TRANSPORT des maternelles vers la cantine :

- Il a été demandé par les parents, pour la sécurité des enfants en cas de fortes intempéries, (brouillard, pluie, neige) que le transport soit assuré par le car de la commune.
- Cette solution a été fermement et définitivement refusée par la mairie.
- Monsieur le Maire se propose d'intervenir personnellement, en cas d'intempéries. Les conditions sont à préciser.
- Par ailleurs, un devis sera demandé pour la pose d'une barrière de sécurité en bois, le long de la départementale. - Le déneigement du trottoir sera assuré par l'employé communal.

En ce qui concerne le trajet des maternelles, vers la bibliothèque, il a été décidé de le suspendre sans pour autant renoncer à l'activité " lecture ". Danielle se propose d'amener les livres à l'école.

2 - AMENAGEMENTS A FAIRE :

Bac à sable :

- L'agrandissement a été demandé.
- Aurélie doit se renseigner sur le prix du sable de collectivités (plus adapté pour les enfants)
- Il a été demandé que ce bac soit impérativement fermé après chaque utilisation. Le système de couverture est à réétudier.
- Des jeux seront achetés par le sou des écoles.

Cour de récréation (maternelles) :

- Des chutes d'enfants (dues aux graviers et à la boue) ont été constatées, le balayage serait éventuellement à faire plus souvent.
- Un balai d'extérieur a été demandé.
- Deux vélos supplémentaires seront achetés ultérieurement.

3 - LE REGLEMENT des écoles est en cours.

4 - RENTREE 2002-2003 :

Vu l'effectif attendu, une ouverture de classe a été demandée. Elle se ferait provisoirement dans un préfabriqué en attendant l'ouverture du groupe scolaire.

5 - SORTIES :

Le cycle piscine pour les primaires s'achève le 22 décembre :

- Le problème, de la séparation des vestiaires filles-garçons a été résolu.
- Il a été signalé une insuffisance de chauffage (surtout pour les petits qui bougent moins)

Le cycle ski est en cours d'organisation. (Primaires-Maternelles) :

- Les sorties se feraient sur des demi-journées, les jeudis, pendant 5 semaines à partir du mois de janvier à Grasse en Vercors.
- Elles nécessiteront la présence de parents accompagnateurs, en plus de l'équipe enseignante et des moniteurs.
- Si la neige manquait, des sorties " nature " pourraient être proposées.

École (suite)

Le cycle culturel : Au troisième trimestre

- Musée de peinture
- Musée d'histoire naturelle
- Chorale
- Des sorties seront proposées par l'EMALA, dans le cadre du projet d'école sur l'Asie : Mini séjour danse-musique

6 - CANTINE :

- Il n'est pas possible de modifier les conditions d'annulations et de réservations des repas ; celles-ci nous sont imposées par Vercors restauration.
- Demande d'assouplissement des horaires des permanences en Mairie : Une permanence aura lieu pendant les vacances scolaires.
- Les personnes âgées et les employés communaux peuvent bénéficier de la cantine.
- Un tapis de jeux a été demandé.
- Nous manquons de jeux pour les enfants(essentiellement pour les 7-10ans). Un appel à la récupération par les parents sera diffusé dans les cahiers.
- Les repas des enfants absents sont redistribués aux présents. Ils peuvent également être récupérés par les parents des enfants malades.

7 - CONDUITE des CARS :

- La vitesse est excessive.
- L'interdiction d'utilisation des portables sera à rappeler aux chauffeurs.

8 - LE MARQUAGE au SOL pour sécuriser la sortie de l'école primaire, (de la cabine téléphonique au chemin de terre) a été redemandé : La peinture est commandée..... !

9 - DIVERS :

Une élève de la maison familiale et rurale de Vif souhaite faire son stage à la maternelle, au 2^{ème} trimestre. Nous attendons la réponse de l'inspecteur pour satisfaire sa demande.

Le prochain conseil d'école aura lieu à la fin du 2^{ème} trimestre, si vous avez des questions ou divers problèmes vous pouvez en faire part à tous moments à vos délégués.

*** JOYEUSES FETES ET BONNES VACANCES A TOUS ***

Marché de Noël : paniers pleins

Le marché de Noël, organisé par le sou des écoles, a trouvé, cette année, mains fortes auprès de la nouvelle maternelle, qui a participé activement à la création de cette jolie manifestation dont le succès fut à la hauteur. Parmi les petits Pères-Noël et les céramiques, fabriqués par les tout petits, très motivés pour la réalisation des objets, effectués, quelquefois dans des conditions plutôt comiques, des décorations diverses, ont fait la joie des parents enchantés de voir le travail de leurs enfants créatifs qui ont trouvés certaines idées, telles que de charmantes poupées en laine réalisées en primaire avec l'aide d'une maman dont la contribution fut la bienvenue au sein de la classe.

C'est ainsi que les villageois se sont retrouvés, samedi après-midi, autour de belles oeuvres dont certaines ont été également effectuées par de sympathiques mamans qui ont mis la main à la pâte pour agrémenter le marché, et autour des pâtisseries



Rien n'est trop beau pour la maison !

maisons et crêpes, au côté d'une minie brocante où l'on pouvait trouver le petit jouet dont on a toujours rêvé.

A savoir que la manifestation a été introduite, le matin par un petit spectacle organisé avec les enfants

de la maternelle, transformés en mille-pattes, dansant sur la chanson du grand st Nicolas, et que ces même enfants ont utilisé leurs propres mains sous forme d'emprunts pour indiquer à papa et maman : le marché de Noël. ■

